

Communiqué de presse à diffusion effective et intégrale

Paris, le 6 juin 2016

Décision de la Compagnie de Financement Foncier sur la non-sollicitation de notation par l'Agence de notation Fitch Ratings

La Compagnie de Financement Foncier a demandé le 06 juin 2016 à l'agence de notation Fitch Ratings de ne plus attribuer de notation à ses programmes d'émission de dettes privilégiées.

Depuis 2013, la méthodologie de Fitch Ratings a renforcé le lien entre la note du souverain et la note des obligations sécurisées par des actifs publics. Avec les dégradations successives par Fitch Ratings de la note de la France (AA depuis décembre 2014), la Compagnie de Financement Foncier a analysé le besoin de surdimensionnement demandé par l'agence pour disposer d'une notation meilleure que celle du souverain. Ce montant apparaît comme très excessif.

Les émissions de dettes privilégiées de la Compagnie de Financement Foncier continuent à bénéficier de la meilleure note de Standard & Poor's et de Moody's respectivement AAA et Aaa.

Contact : Relations Investisseurs

Email : ir@foncier.fr

Tél. : +33 (0) 1 57 44 92 05